



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca, section Publications.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96106-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

Table des matières

v Message des ministres

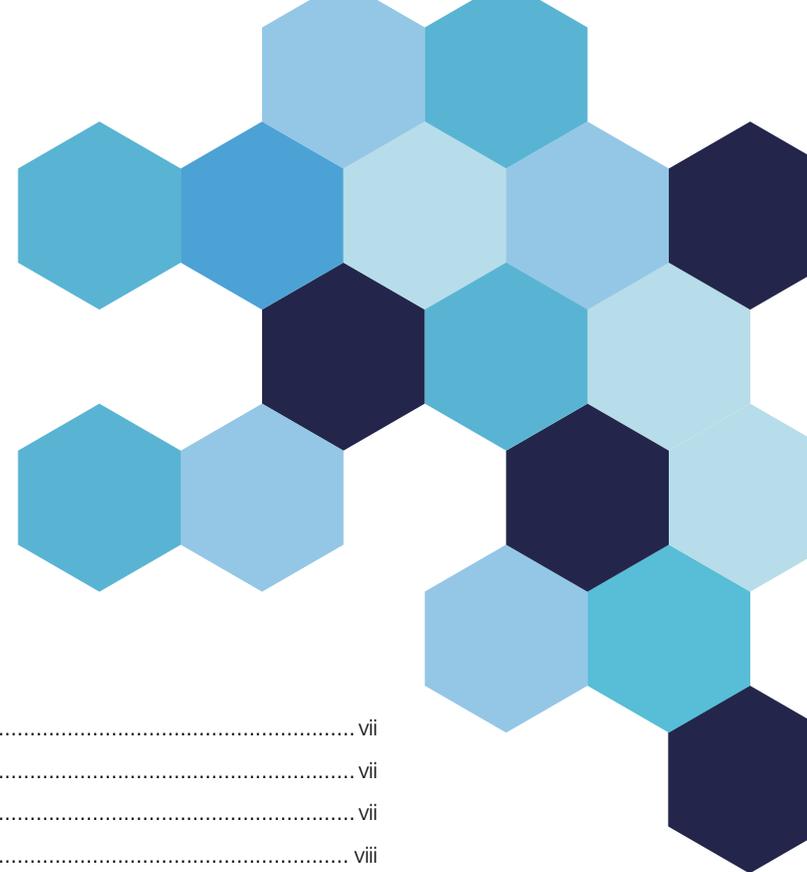
vi Message du sous-ministre

vii L'organisation en bref

Mission.....	vii
Vision.....	vii
Valeurs.....	vii
Quelques données clés en matière de développement durable.....	viii
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques.....	1
Contexte interne.....	6
Contexte externe.....	9

11 Plan d'action de développement durable

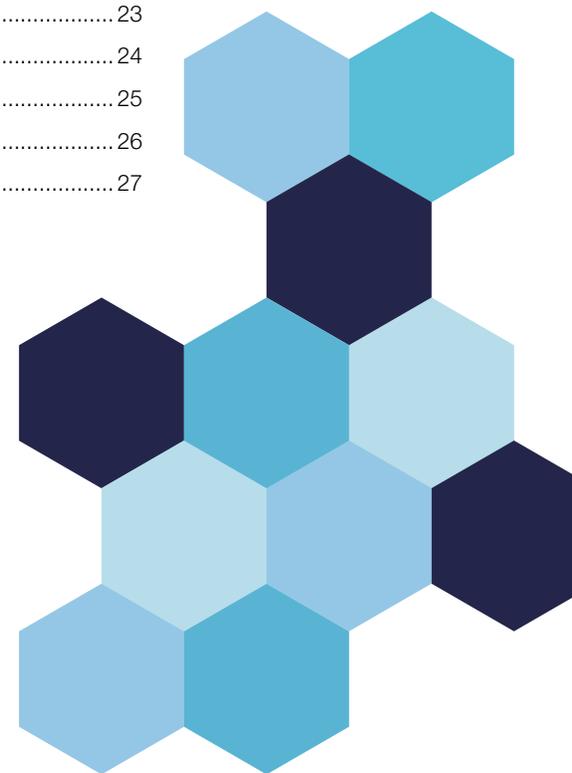
Action 1 Soutenir les projets d'innovation qui ont une valeur socioculturelle et environnementale.....	11
Action 2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du RSSS.....	12
Action 3 Verdir les pratiques au bloc opératoire.....	14
Action 4 Favoriser une alimentation saine et durable chez le personnel et les clientèles du RSSS en améliorant la qualité de l'offre alimentaire disponible pour tous.....	15



Action 5	Valoriser les aides techniques suppléant à une déficience physique.....	16
Action 6	Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS	17
Action 7	Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable.....	18
Action 8	Accroître la part des acquisitions responsables au MSSS	19
Action 9	Accroître l'indice de maturité numérique responsable du MSSS	20
Action 10	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les lieux de travail du MSSS.....	21
Action 11	Accroître la part modale des déplacements alternatifs à l'auto chez le personnel du MSSS.....	22
Action 12	Accompagner les établissements du RSSS dans l'adoption de démarches en développement durable.....	23
Action 13	Accroître la saine gestion des matières résiduelles dans les établissements du RSSS.....	24
Action 14	Diminuer le gaspillage alimentaire dans les établissements du RSSS	25
Action 15	Renforcer les pratiques d'approvisionnement responsable dans les établissements du RSSS	26
Action 16	Créer des milieux de vie sains par le verdissement des stationnements et des terrains du RSSS	27

28 **Tableau synoptique**

31 **Annexe 1 : les critères d'une démarche de développement durable dans le RSSS**





Message des ministres

C'est avec fierté que nous présentons le Plan d'action de développement durable 2023-2028, lequel démontre l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux à contribuer à l'effort gouvernemental en développement durable.

Le Québec fait face à de nombreux enjeux environnementaux et sociaux qui entraînent des répercussions sur la santé de notre population et sur notre système de santé et de services sociaux. Il est de notre devoir, en tant que Ministère et que citoyens et citoyennes du Québec, d'agir pour y remédier. Le Ministère se doit d'être exemplaire, et ce Plan illustre notre engagement en ce sens. L'application des principes de développement durable dans différents secteurs d'activité sera porteuse de changements, autant sur le plan environnemental qu'en matière d'équité sociale et d'économie responsable.

Certaines actions présentées dans ce Plan visent également le réseau de la santé et des services sociaux. S'assurer que les pratiques dans nos établissements de santé contribuent aux différentes dimensions du développement durable nous apparaît essentiel et en lien avec notre mission d'organisation. Un système de santé et de services sociaux plus durable bénéficiera à la population actuelle, mais également aux générations futures. Les efforts déployés dans le réseau s'ajouteront aux efforts individuels des Québécois et Québécoises parce que c'est ensemble que nous pourrons faire une différence.

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé

Monsieur Lionel Carmant
Ministre responsable des Services sociaux

Madame Sonia Bélanger
Ministre responsable des Aînés
Ministre déléguée à la Santé



Message du sous-ministre

Je suis ravi de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il souligne la détermination que nous avons en tant qu'organisation à agir concrètement pour contribuer aux orientations proposées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La mission du Ministère étant centrée sur le bien-être de la population, il est primordial de considérer l'équité sociale, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans les actions que nous posons afin de contribuer au développement d'une société plus juste et durable. Les actions proposées dans le cadre de ce plan sont novatrices, ambitieuses et s'inscrivent dans une transition socioécologique juste. Des efforts devront être fournis, au cours des prochaines années, afin de mettre en place ces actions, et ce, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de pression élevée sur notre système de santé et de services sociaux. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'inclure le développement durable au cœur de nos actions et de nos décisions permettra de mieux atteindre nos objectifs organisationnels, et que l'accessibilité et la qualité de nos soins et services offerts à la population n'en seront que bonifiées.

Je tiens à souligner l'importance d'agir ensemble vers l'atteinte de ces objectifs communs, afin que ce Plan se concrétise et soit porteur de changements. Le Plan d'action de développement durable du Ministère est une occasion d'agir pour le bien-être de la population, en cohérence avec celui de l'environnement.

Daniel Paré
Sous-ministre



L'organisation en bref

Mission

La mission du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

La santé et le bien-être de la population étant au cœur de sa mission, le MSSS détermine en ce sens des priorités, orientations et politiques à mettre en œuvre, tout en veillant à leur application. Pour mener à bien sa mission, il s'appuie sur un réseau d'établissements et d'acteurs qui offrent à la population du Québec la grande majorité des services en matière de santé et de services sociaux.

Vision

La vision du MSSS, inscrite au Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, est d'offrir à tous les Québécois une expérience patient axée sur l'accessibilité, la qualité des soins et la valeur.

Valeurs

Les valeurs fondamentales du MSSS sont les suivantes :

Bienveillance : envers les personnes que dessert le réseau, mais également envers son personnel.

Accessibilité : s'assurer d'offrir des soins et services à la population qui en a besoin.

Qualité : offrir des soins et services pertinents, répondant aux besoins de la population.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
30 répondants de développement durable	Le MSSS est un ministère qui a la particularité d’avoir un réseau. Ce sont les établissements qui composent le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) qui rendent les services à la population. Afin de proposer des orientations adaptées à la réalité du terrain, le MSSS s’appuie sur un réseau de répondants dans tous les établissements du RSSS des régions sociosanitaires du Québec, excepté le CLSC Naskapi, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.
Une communauté de pratique avec plus de 80 participants	Le MSSS anime une communauté de pratique ayant pour but de partager les expériences de coordination d’un dossier comme le développement durable. Les répondants et leurs collaborateurs peuvent y participer.
53 % des établissements du RSSS ont une démarche de développement durable	Afin de déterminer la présence d’une démarche de développement durable dans un établissement, celui-ci doit répondre à trois critères obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> - S’engager envers le développement durable; - Effectuer une reddition de comptes quant aux activités de développement durable menées; - Assurer la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l’établissement.
100 % des établissements du RSSS ont un comité de développement durable	Depuis le 31 mars 2019, le MSSS demande à tous les établissements du RSSS d’avoir un comité de développement durable, une instance qui appuie l’organisation dans l’intégration de pratiques de développement durable à ses activités. La composition du comité est à la discrétion de l’établissement.
47 % des établissements du RSSS ont une politique d’approvisionnement responsable	Depuis octobre 2020, le MSSS fait la promotion de l’application de son Cadre de référence en approvisionnement responsable dans le RSSS. Parmi les orientations promues par ce cadre, le MSSS demande aux établissements en premier lieu de se doter d’une politique d’approvisionnement responsable.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Par sa mission, le MSSS diffuse plusieurs orientations dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Ces documents peuvent être à vocation interministérielle ou avoir pour but d'identifier des orientations pour les partenaires du système de santé et de services sociaux, dont les établissements publics du RSSS. À ce titre, le tableau suivant relève les documents les plus récents ou les plus porteurs qui contribuent au développement durable (DD), sans représenter une liste exhaustive.

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé	Le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, lancé le 29 mars 2022 par le gouvernement du Québec, amorce un virage majeur dans l'organisation des soins de santé au Québec, axée sur une meilleure prise en charge des patients. Il repose sur une vision claire : offrir à tous les Québécois une expérience patient axée sur l'accessibilité et la qualité des soins.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste
Politique gouvernementale de prévention en santé et Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé	Avec la Politique gouvernementale de prévention en santé — Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, le gouvernement se dote d'un cadre intersectoriel structurant pour agir sur les facteurs qui ont une incidence déterminante sur la santé. La Politique vise l'ensemble des Québécois et, lorsque nécessaire, cible avec plus d'intensité les populations vulnérables dans le but de réduire les inégalités sociales de santé. Pour sa part, le deuxième Plan d'action interministériel pour mettre en œuvre cette politique propose des objectifs cohérents avec la Stratégie gouvernementale de DD ayant pour finalité d'agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.	Objectif 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable
Programme national de santé publique 2015-2025	Axe d'intervention 1 : Le développement global des enfants et des jeunes Axe d'intervention 2 : L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires	Objectif 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Programme de soutien aux organismes communautaires	Par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le MSSS vise à maintenir et à renforcer la capacité d'action des organismes communautaires reliés au domaine de la santé et des services sociaux pour l'ensemble du Québec. Ce programme contribue au financement de plus de 3 000 organismes, à la hauteur de près d'un milliard de dollars par année.	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Politique nationale de lutte à l'itinérance — Ensemble pour éviter la rue et en sortir et Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 — S'allier devant l'itinérance	Cette politique nationale a pour objectif de doter le Québec d'une stratégie globale, cohérente et durable pour prévenir et contrer l'itinérance. Le Plan d'action 2021-2026 expose les 14 actions structurantes qui ont été retenues pour prévenir et réduire l'itinérance.	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 — S'unir pour un mieux-être collectif	Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 — S'unir pour un mieux-être collectif vise à favoriser la santé mentale optimale de la population, ainsi qu'à faciliter l'accès à des soins et services de qualité pour les personnes présentant des troubles mentaux ou des symptômes associés, et leurs proches.	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026 — Rallumer l'espoir	<p>La Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026 — Rallumer l'espoir réaffirme l'importance de poursuivre et d'intensifier les actions et la mobilisation. Elle vise non seulement à prévenir les décès par suicide, mais aussi à prévenir les tentatives et les idées suicidaires. Du même souffle, elle aspire à diminuer la détresse et à augmenter le bien-être psychologique de la population. Pour y arriver, la nouvelle stratégie propose des mesures s'inscrivant le plus possible en amont des situations qui nécessitent des soins et des services permettant d'accompagner les personnes dans leur parcours.</p> <p>Les 15 mesures de la Stratégie s'articulent autour de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. promotion de la santé mentale et sensibilisation à la prévention du suicide; 2. prévention des idées suicidaires et des tentatives de suicide; 3. formation et soutien des professionnels et des intervenants; 4. développement et intégration de connaissances et actualisation des pratiques. <p>Des mesures particulières pour les communautés des Premières Nations et les Inuit sont également proposées.</p>	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique-cadre de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité	La Politique-cadre de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité a été conçue, d'une part, dans le but de faciliter la compréhension et l'application, au sein des établissements du RSSS, de la <i>Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité</i> et, d'autre part, dans le but d'aider les établissements à développer leur propre politique.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste
Politique nationale pour les personnes proches aidantes et Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026	Cette Politique nationale prend appui sur la <i>Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes</i> (chapitre R-1.1) adoptée en octobre 2020. La Politique nationale jette les bases d'une action gouvernementale concertée visant à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des personnes proches aidantes, et ce, sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent, et en considérant tous les aspects de leur vie. Le Plan d'action 2021-2026 vise à mettre en œuvre la Politique nationale pour les personnes proches aidantes.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste
Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – Des milieux qui nous ressemblent et Plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026	Issu de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – Des milieux de vie qui nous ressemblent, le Plan d'action prévoit la concrétisation d'une vision où l'autodétermination de la personne hébergée occupe une place centrale.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste
Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024	Ce plan vise le soutien aux initiatives régionales, certains besoins des femmes travailleuses de la santé et des services sociaux, celles en situation de vulnérabilité dans un contexte périnatal et postnatal, celles en situation de proche aidance et de handicap, ainsi que le développement des connaissances relatives aux besoins émergents en santé et bien-être des femmes.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<p>Plan d'action ministériel — Santé et bien-être des hommes 2017-2022</p>	<p>Le Plan d'action en santé et bien-être des hommes (PASBEH) 2017-2022 s'inscrit dans la continuité des priorités d'action gouvernementale pour la santé et le mieux-être des hommes adoptées en 2009. Les actions du PASBEH sont regroupées sous trois grandes orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux rejoindre la population masculine par les stratégies de promotion et de prévention; 2. Adapter les services pour en améliorer l'accès et répondre aux besoins des hommes; 3. Améliorer la compréhension des dynamiques masculines et les pratiques pour répondre aux besoins des hommes. <p>Ce plan vise à améliorer l'accessibilité aux services et à mieux répondre aux besoins des hommes et des garçons, notamment dans un contexte de vulnérabilité; à sensibiliser les gestionnaires et le personnel du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités masculines afin qu'ils se sentent mieux outillés pour répondre aux besoins de la population; et à réduire les conséquences et les coûts sociaux des problèmes associés aux vulnérabilités masculines pour le mieux-être de toute la collectivité québécoise.</p> <p>La mise à jour du plan est en cours.</p>	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
<p>Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence</p>	<p>La Politique gouvernementale encadrant les services préhospitaliers d'urgence vise la mise en place d'éléments structurants pour permettre l'atteinte de trois cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer le service à la population par l'évolution du système préhospitalier d'urgence en y intégrant un volet parahospitalier; 2. Développer l'offre de service du système préhospitalier d'urgence et s'assurer de son intégration au sein du RSSS; 3. Mieux utiliser les ressources disponibles dans le système préhospitalier d'urgence afin de contrôler les coûts. <p>La Politique vise à implanter un système préhospitalier d'urgence intégré au RSSS, soit un système dont la culture, la structure et la gouvernance placent la personne en détresse au centre des préoccupations, des décisions et des actions.</p>	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p>

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Lignes directrices sur la santé et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre	<p>Les Lignes directrices sur la santé et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre ont été élaborées en comptant sur l'expertise des membres du Comité national sur l'adaptation des soins et services en santé aux personnes de la diversité sexuelle et pluralité de genre. Elles ciblent l'ensemble du personnel, des gestionnaires et des personnes intervenantes du système de la santé et des services sociaux, ainsi que le MSSS et les partenaires clés.</p> <p>Les lignes directrices visent à contribuer à un système de la santé et des services sociaux plus inclusif à l'égard de la diversité sexuelle et de genre, en conformité avec la responsabilité populationnelle des établissements, en saisissant l'occasion de prévenir des situations problématiques vécues par les personnes LGBTQ+ ou d'agir sur celles-ci.</p>	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux — Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit	<p>Ce document décrit la sécurisation culturelle et propose un modèle comprenant des principes ainsi que des pratiques à privilégier pour implanter l'approche de sécurisation culturelle dans les établissements. Il s'adresse aux membres des conseils d'administration, aux membres de la haute direction et aux gestionnaires des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en tant qu'acteurs de premier plan dans la mise en place de conditions favorables au développement de soins et de services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit.</p> <p>Cette publication est issue d'une concertation regroupant des partenaires Premières Nations et des Inuit et des établissements. Elle s'inscrit en cohérence avec le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022.</p>	<p>Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste</p> <p>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
Plan de transformation numérique 2023-2027 — Secteur de la santé et des services sociaux	Le Plan de transformation numérique (PTN) découle de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. L'orientation 1 du PTN souligne l'importance d'« offrir des services numériques centrés sur les besoins des citoyens et adaptés aux diverses réalités ». Des actions telles qu'assurer le développement de services numériques inclusifs pour les citoyens ou encore d'offrir du soutien adapté aux diverses réalités des citoyens, par exemple pour ceux n'ayant pas accès aux outils technologiques, sont prévues dans le PTN.	Objectif 3.1 Assurer une transition socioécologique juste

Contexte interne

Exemplarité de l'État

Le MSSS participe à l'effort gouvernemental en matière de DD en déposant ce plan d'action, lequel contribue à la Stratégie gouvernementale de DD (SGDD)¹. Cette Stratégie constitue le cadre de référence en matière d'objectifs gouvernementaux sur le sujet et s'inscrit dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ chapitre D8.1.1)². En plus d'assurer une mission qui influence une dimension fondamentale de la vie de chaque citoyen, le MSSS administre un budget qui représente près de la moitié de celui de l'État³. En ce sens, il a un devoir d'exemplarité d'autant plus important et se doit de prendre des engagements en matière de DD au sein de son ministère.

Étant l'employeur de plus de 1 547 personnes⁴, le MSSS travaille activement au bien-être de son personnel et détient la norme *Entreprise en santé — Élite*⁵. Malgré les efforts investis dans la promotion des saines habitudes de vie, les résultats d'un sondage réalisé en 2023 auprès des employés du MSSS montraient que seulement 26 % d'entre eux utilisaient régulièrement le transport actif pour se rendre au bureau, et 37 % le transport collectif. Il devient alors nécessaire de travailler à l'amélioration de ce portrait. Dans les dernières années, des efforts ont également été consentis à sensibiliser le personnel du MSSS au DD et à la gestion des matières résiduelles, de même qu'à offrir des espaces de travail agréables qui correspondent aux attentes des employés liées à l'environnement comme la gestion de l'énergie ou l'ergonomie de leur poste de travail. Des efforts supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour solidifier les pratiques en place et les améliorer. D'ailleurs, les employés du MSSS étant répartis dans six bâtiments en location à Québec et à Montréal, les actions à poser diffèrent d'un endroit à l'autre et sont tributaires du contrat de location en vigueur.

De plus, le MSSS est responsable de piloter la transformation numérique du RSSS et doit donc faire l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques. Il s'agit d'ailleurs des principales acquisitions réalisées directement par le MSSS, les autres acquisitions ministérielles étant surtout faites dans le cadre d'achats groupés avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Afin d'améliorer sa performance en acquisitions responsables, un grand effort de formation et de réflexion devra être réalisé. Au-delà de son exemplarité en tant qu'employeur et institution publique, des mesures appliquées à plus vaste échelle sont également essentielles pour s'assurer que les principes de DD sont pris en compte dans les grands chantiers du MSSS ainsi que dans les programmes qu'il finance.

Le MSSS n'offre que très peu de services directement à la population, mais collabore toutefois avec plusieurs instances gouvernementales et parapubliques ainsi qu'avec des partenaires externes. Par exemple, le Bureau de l'innovation a pour mandat de

1. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, Québec, 2023.

2. Gouvernement du Québec, *Loi sur le développement durable*, Chapitre D-8.1.1, Québec, 27 août 2023.

3. Gouvernement du Québec, [Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes \(gouv.qc.ca\) 2022-2023](#), Mars 2022.

4. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Rapport annuel de gestion*, Québec, 2022-2023.

5. Bureau de normalisation du Québec, *Entreprise en santé – Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail*, Québec, 2020.

travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur des sciences de la vie pour répondre aux besoins en innovation du RSSS et créer des partenariats productifs. Il est important que les principes de DD soient mis de l'avant dans ce type d'intervention.

Le Ministère et son réseau

Le rôle principal du MSSS est de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux en déterminant les priorités, les orientations et les politiques qui relèvent de son domaine. La coordination des établissements du RSSS occupe ainsi une grande partie de ce rôle.

Le réseau de la santé et des services sociaux

Le RSSS représente 13 Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et 9 Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), 7 établissements non fusionnés et 5 établissements non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*⁶ répartis dans les 18 régions sociosanitaires du Québec, qui administrent plus de 1 400 points de services publics. Ces établissements assument cinq missions différentes, c'est-à-dire qu'ils doivent gérer différents points de services et milieux de vie offrant des services de centre hospitalier, de centre local de santé communautaire, de centre d'hébergement et de soins de longue durée, de centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de centre de réadaptation.

Les établissements du RSSS peuvent être locataires ou propriétaires de leurs installations. Au 1^{er} avril 2023, on comptait 782 installations⁷ en propriété dans lesquels des services sont offerts à la population sur un total d'environ 1400 points de services publics. D'ailleurs, ces installations représentent 25 % des bâtiments publics de l'État, mais représentent 51 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ce parc de bâtiments⁸. Ces installations peuvent se retrouver au cœur d'un centre urbain, comme elles peuvent se retrouver dans des milieux ruraux. Diverses stratégies sont d'ailleurs mises de l'avant pour assurer l'accessibilité des soins et des services pour tous ces milieux.

Afin d'assurer la dispensation des soins et des services, le RSSS s'appuie sur 330 884 employés et cadres salariés, de même que 9 772 médecins omnipraticiens et 10 889 médecins spécialistes⁹. Par ailleurs, pour l'année 2022-2023, c'était plus de 5,9 milliards de dollars de contrats d'approvisionnement qui sont octroyés pour les établissements du RSSS pour pouvoir offrir ces soins et services¹⁰.

Des démarches volontaires en développement durable

Bien que les ministères et organismes soient assujettis à la *Loi sur le développement durable*, ce n'est pas le cas des établissements du RSSS qui entreprennent plutôt des démarches de DD sur une base volontaire. Les mesures entreprises par le MSSS en matière

6. Ministère de la santé et des services sociaux, [Structure du réseau – Portrait organisationnel du réseau – Santé et Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#), Septembre 2022.

7. Une installation peut être composée de plus d'un bâtiment.

8. [Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal](#), État de l'énergie au Québec, Québec, 2021, p. 40.

9. Gouvernement du Québec, [Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes \(gouv.qc.ca\) 2022-2023](#), Mars 2022.

10. *Ibid.*

de DD sont importantes, voire essentielles, puisqu'elles s'inscrivent dans une démarche d'exemplarité de l'État. Cependant, comme démontré par les chiffres présentés ci-dessus, les activités principales du MSSS sont réalisées à même son réseau et entraînent des répercussions potentielles énormes. Dans ce contexte, il est d'autant plus important de travailler de concert avec les établissements pour implanter des pratiques plus vertes, équitables et économiquement efficaces, permettant d'offrir aux Québécois et Québécoises un système de santé et de services sociaux plus durable. La collaboration entre le MSSS et le RSSS sur les enjeux de DD s'est instaurée graduellement au fil des ans, notamment par la mise en place d'une communauté de pratique et d'un réseau de répondants en DD.

Malgré tout, le manque de main-d'œuvre et de financement occasionne de grands défis pour mener des projets innovants et porteurs en matière de DD dans le RSSS. Le manque de données disponibles rend également difficile l'évaluation des retombées des actions en place. Malgré ces défis, notons qu'en 2023, 53 % des établissements ont entrepris une démarche de DD, comparativement à 40 % en 2022¹¹. Ces chiffres démontrent le progrès réalisé d'une année à l'autre, mais soulignent l'importance de poursuivre les efforts pour améliorer ce résultat.

L'effet de nos activités sur l'environnement

La mission première du MSSS étant de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise, celui-ci se doit de considérer l'effet de ses propres activités sur l'environnement et, donc, sur la santé de sa population. Effectivement, la santé planétaire étant indissociable de la santé humaine, il est primordial de réfléchir aux actions posées par le MSSS et le RSSS pouvant influencer leur impact environnemental.

Certaines études ont permis de démontrer que le secteur de la santé serait responsable de 5 % des émissions de GES dans le monde¹². Au Canada, le système de santé produirait 4,6 % des émissions nationales¹³. Les émissions de GES des systèmes de santé proviennent de différents secteurs d'activité comme le transport, l'utilisation de l'énergie pour les bâtiments, certaines pratiques médicales ou encore de l'approvisionnement en différents produits, dont les aliments et les médicaments¹⁴. Au-delà des répercussions de nos activités sur les émissions de GES, plusieurs pratiques doivent être modifiées de manière à prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature, un des objectifs de la Stratégie gouvernementale de DD. Par exemple, plusieurs travaux ont été mis en œuvre par des établissements dans le RSSS pour promouvoir la réduction de l'utilisation de gaz anesthésiants à haute émission de GES. En cohérence avec son réseau, le MSSS désire approfondir ce type de mesure pour pouvoir amplifier les effets positifs de ces actions.

11. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Portrait national des démarches de développement durable des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux 2022, Québec, 2023.
12. Romanello M. et coll., The 2022 report of the Lancet Countdown on health and climate change: health at the mercy of fossil fuels. *The Lancet*.;400(10363):1619-1654. doi:10.1016/S0140-6736(22)01540-9.
13. Matthew J. Eckelman, Jodi D. Sherman, Andrea J. MacNeill, « Life cycle environmental emissions and health damages from the Canadian healthcare system: An economic-environmental-epidemiological analysis », *PLoS Medicine*; 15(7); e1002623. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002623>.
14. *Ibid.*

Contexte externe

Changements climatiques et environnement

La fréquence et la récurrence des événements météorologiques extrêmes (EME) tels que les vagues de chaleur, les inondations ou les feux de forêt, pour ne nommer que ceux-là, ne feront qu'augmenter au fil des ans dans le contexte du réchauffement planétaire^{15,16}. Ces EME affectent la santé physique des individus, mais également leur santé psychologique, par exemple lors d'événements nécessitant une évacuation du domicile ou de sa communauté^{17,18}. Ainsi, il est important que le RSSS soit conscientisé aux changements climatiques et préparé à répondre à une demande de plus en plus forte en soins et services. Effectivement, nos systèmes de santé devront répondre aux besoins grandissants de la population dans un contexte de vieillissement démographique, de fréquence plus élevée des EME et de populations en situation de vulnérabilité¹⁹. Il est donc nécessaire que les activités menées par le MSSS permettent de répondre aux besoins essentiels de notre population, notamment d'offrir des soins et services de santé et sociaux, et ce, de façon durable. Les changements climatiques affectant de façon plus importante les populations vulnérables, il est également important d'agir en amont pour réduire les inégalités sociales de santé et, ainsi, réduire la vulnérabilité aux changements climatiques.

À ce chapitre, on peut également noter divers éléments mis de l'avant par l'État québécois dans le cadre de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques qui ont un effet sur les activités du RSSS. Par exemple, la gestion des matières résiduelles représente un défi de taille dans nos établissements, comme pour tout le Québec. Les engagements du Québec en la matière influencent les efforts que les établissements devront mettre de l'avant pour améliorer leur performance.

Inégalités sociales de santé

Depuis des années, on constate la persistance d'inégalités sociales de santé, soit d'écarts entre l'état de santé des sous-groupes de la population selon la répartition de déterminants sociaux de la santé. Ainsi, plus les individus sont désavantagés, plus ils sont en mauvaise santé et risquent de mourir plus jeunes²⁰. Le système de santé et de services sociaux rencontre parfois certaines difficultés à accueillir ou à desservir des personnes en situation de pauvreté, qui ont pourtant besoin de plus de services. Les mesures mises de l'avant par le MSSS et le RSSS doivent tenir compte de ces inégalités, d'une part pour travailler à les réduire et, d'autre part, pour éviter de les accentuer.

15. Ouranos, *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, Québec, 2015.

16. Gosselin, P., Campagna, C., Demers-Bouffard, D., Qutob, S. et Flannigan, M., *Aléas naturels. La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*, Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada, 2022.

17. *Ibid.*

18. Brisson G, Lessard L., *Amélioration de la réponse aux besoins psychosociaux des individus et communautés touchés par des aléas climatiques dans les régions de l'Est-du-Québec*, Québec, 2020.

19. Institut national de santé publique, *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*, Québec, 2023.

20. Institut national de santé publique, *Les inégalités sociales de santé – L'espérance de vie en bonne santé*, Québec, 2018.

Il est important de souligner l'apport considérable des organismes communautaires de la province à l'amélioration du tissu social et à la réponse de proximité offerte aux populations dans le besoin. Le MSSS a d'ailleurs mis en place le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui permet de répondre à la demande croissante des organismes communautaires en leur offrant un soutien financier²¹. Le PSOC est bien établi depuis de nombreuses années et contribue au financement de plus de 3 000 organismes, à la hauteur de près d'un milliard de dollars par année, ce qui explique pourquoi aucune autre action visant les organismes communautaires n'a été ajoutée au Plan d'action de développement durable (PADD) du MSSS. La mission du PSOC répond effectivement à l'objectif 3.1.2 de la Stratégie gouvernementale de DD, qui est de soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale.

Rareté de la main-d'œuvre et contexte économique

La rareté de main-d'œuvre qui touche tout le Québec entraîne des défis immenses pour le RSSS, affectant d'une part la satisfaction au travail des employés dont la charge de travail s'alourdit et, d'autre part, l'accès aux soins et services pour la population. Cette rareté de main-d'œuvre a des répercussions pour la dispensation des soins, mais également sur l'organisation de ces derniers, et les services de soutien impliqués en ce sens. En effet, les solutions identifiées pour améliorer l'efficacité des activités des établissements de santé ne sont parfois pas cohérentes avec la nécessité d'éviter le gaspillage et de limiter nos impacts sur l'environnement. Par exemple, l'utilisation de matériel médical à usage unique est souvent la solution privilégiée afin d'éviter la stérilisation de matériel réutilisable, procédure nécessitant de la main-d'œuvre et dont le titre d'emploi est en difficulté depuis plusieurs années. En ce sens, la mise en œuvre de solutions innovantes (technologies de l'information, réorganisation du travail, etc.) afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre doit prendre en considération les impacts sociaux et environnementaux associés.

De plus, le contexte postpandémique d'inflation et la hausse de l'indice des prix à la consommation ont aussi des répercussions pour les institutions publiques qui doivent acquérir des biens, des denrées et réaliser des projets de rénovation et de construction²².

21. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, Québec, 2023.

22. Statistique Canada, « Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022 » [en ligne], dernière mise à jour : janvier 2023.

Plan d'action de développement durable

Considérant les enjeux internes et externes présentés plus haut, le MSSS propose diverses mesures pour améliorer la performance de ses actions d'un point de vue environnemental et de responsabilité sociale. Bien que d'autres actions soient menées au sein du MSSS et du RSSS pour contribuer aux grands enjeux de DD de notre société, celles-ci ne sont pas toutes incluses dans ce Plan. Cependant, les 16 actions présentées plus bas mettent en lumière celles qui permettent de répondre aux orientations et aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de DD.

Action 1

Soutenir les projets d'innovation qui ont une valeur socioculturelle et environnementale

Depuis quelques années, le MSSS s'est doté du Bureau de l'innovation afin d'accélérer l'adoption des innovations et des nouvelles technologies dans le RSSS. Il a notamment le mandat d'assurer la coordination des efforts en ce sens avec les établissements du RSSS.

À cette fin, le Comité stratégique d'innovation du MSSS et du RSSS s'est doté d'une orientation qui vise à accélérer l'adoption d'innovations à valeur ajoutée, y compris écoresponsables, dans le système de santé et de services sociaux dans le cadre de sa planification des prochaines années. Le MSSS et le RSSS mettront en œuvre différentes actions, notamment l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les appels à projets coordonnés par le Bureau de l'innovation afin de soutenir des projets qui comprennent également des bénéfices sur les plans socioculturel et environnemental.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.3	Pourcentage des projets d'innovations qui comprennent des bénéfices sur les plans socioculturel et environnemental (2,8 %)	5 %	10 %	15 %	15 %	15 %



Action
2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du RSSS

L'augmentation de la concentration des GES dans l'atmosphère cause entre autres le changement climatique²³. Selon l'Organisation mondiale de la santé, « le changement climatique représente une menace fondamentale pour la santé humaine. Il affecte l'environnement physique ainsi que tous les aspects des systèmes naturels et humains, y compris les conditions sociales et économiques et le fonctionnement des systèmes de santé²⁴».

Le RSSS joue un rôle important dans la prévention des impacts des changements climatiques sur la santé des populations. Les établissements de santé se retrouvent en effet en première ligne pour traiter les impacts découlant des changements climatiques : blessures, maladies, troubles de santé mentale. La résilience des établissements de santé se traduit par une meilleure préparation pour faire face aux impacts des changements climatiques et maintenir l'offre de services essentiels à la population lors d'aléas extrêmes. Actuellement, le MSSS et le RSSS sont actifs à cet effet par l'évaluation de la vulnérabilité et des risques de l'environnement bâti des établissements de santé aux aléas des changements climatiques, la prise en compte des effets des changements climatiques dans les plans de mesures d'urgence et l'adaptation des infrastructures aux aléas actuels et futurs.

L'exemplarité du RSSS permet d'agir de façon préventive en ce qui concerne les impacts futurs des changements climatiques en travaillant sur un double aspect : le renforcement de sa résilience, et la réduction de son empreinte carbone. Par ailleurs, le RSSS représente un parc de bâtiments imposants qui émet près de 51 % des émissions de GES du parc de bâtiments institutionnels.

En ce sens, la réduction des GES représente une façon concrète de contribuer au sous-objectif de la SGDD de prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature.

23. Gouvernement du Canada, « Émissions de gaz à effet de serre », [en ligne], consulté le 21 novembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.

24. Organisation mondiale de la santé, « Changement climatique et santé », [en ligne], consulté le 21 novembre 2023, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>.

Pour ce faire, le MSSS devra soutenir les établissements du RSSS dans le suivi de leurs émissions de GES, mais également dans la planification des projets en efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables. Comme une grande part des émissions de GES d'un établissement proviennent des bâtiments lorsqu'ils utilisent une énergie non renouvelable, cette action est centrale pour améliorer l'imputabilité des établissements à l'égard de leur production de GES globale. À terme, cette action permettra d'identifier les sources principales d'émissions de GES dans les installations du RSSS pour mieux planifier leur réduction et mettre en place les mesures nécessaires pour ce faire. Les cibles ambitieuses identifiées dans cette action représentent la réduction de GES nécessaire, dans la période du PADD, pour pouvoir atteindre la cible gouvernementale d'un parc de bâtiments zéro émission en 2040.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.2.2	Pourcentage de réduction des émissions de GES par rapport à 2012-2013 (443 KT CO ₂ éq. – les émissions de GES en 2012-2013)	2 %	8 %	14 %	20 %	25 %

Action 3

Verdir les pratiques au bloc opératoire

Les activités de soins dans un centre hospitalier sont intensives en matière de ressources, peu importe le type, qu’elles soient humaines, financières ou matérielles. Dans la perspective d’assurer une transition socioécologique juste, il est nécessaire pour le MSSS et son réseau de se pencher sur l’utilisation de différentes ressources.

Au sein d’un centre hospitalier, l’unité du bloc opératoire est l’une de celles qui nécessitent le plus de ressources. Les répercussions des activités du bloc opératoire sont donc multiples et méritent d’être analysées de manière à identifier les meilleures pratiques et l’optimisation de ces ressources. Dans la perspective de vouloir répondre aux besoins essentiels que sont les soins, tout en offrant des solutions durables, cette action a pour but de revoir les solutions utilisées au bloc opératoire et de déterminer s’il est possible de les rendre plus durables en diminuant le recours à certaines ressources plus polluantes, par exemple.

Différentes démarches ont été entreprises dans le milieu médical, ainsi que dans certains établissements, pour remettre en question diverses pratiques et trouver des alternatives. En ce sens, le MSSS désire appuyer ces démarches et s’assurer d’une cohérence nationale dans les établissements du RSSS en facilitant l’identification des meilleures pratiques et l’adoption de ces dernières.

Afin de circonscrire le travail, cette action visera principalement deux thèmes du bloc opératoire, soit une meilleure utilisation des gaz anesthésiants et une utilisation de gaz moins polluants, ainsi que la documentation et l’analyse du matériel médical utilisé afin d’éviter le gaspillage. Ultimement, cette action permettra au MSSS d’émettre des recommandations claires pour les établissements sur les deux sujets et de voir diminuer les émissions de GES liées au bloc opératoire.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1	Émissions de GES (tonnes éq. CO ₂) associées aux gaz anesthésiants (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir

Action 4

Favoriser une alimentation saine et durable chez le personnel et les clientèles du RSSS en améliorant la qualité de l'offre alimentaire disponible pour tous

L'offre alimentaire du RSSS représente un levier important pour favoriser une alimentation saine et durable au Québec, contribuant ainsi à assurer une transition socioécologique juste. En effet, les établissements du RSSS sont une partie prenante du système alimentaire qui a le potentiel de stimuler une demande plus grande pour certains types d'aliments sains ou ayant un impact environnemental plus faible étant donné les grands volumes d'aliments qu'ils achètent. Considérant la proportion élevée de la population québécoise qui fréquente les établissements du RSSS, l'offre alimentaire disponible à l'intérieur de ceux-ci peut également contribuer à normaliser la consommation d'aliments sains et durables au sein de la société. L'alimentation offerte aux usagers est d'ailleurs de plus en plus considérée comme partie intégrante des soins de santé. Comme plusieurs usagers sont issus de groupes plus vulnérables et défavorisés, l'amélioration de l'offre alimentaire dans les établissements représente aussi une opportunité d'offrir une alimentation saine et durable accessible pour tous.

Ainsi, le MSSS s'engage à mettre à jour son cadre de référence *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*, publié en 2009 et demandera aux établissements d'en faire de même avec leur politique. Cette mise à jour permettra notamment de favoriser une meilleure intégration des démarches gouvernementales en cours, notamment la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, la Stratégie gouvernementale des marchés publics, le Plan pour une économie verte 2030 et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il est également envisagé que les orientations permettent de concourir à la lutte aux changements climatiques et à des systèmes alimentaires durables en misant notamment sur des aliments sains ayant un impact environnemental plus faible.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1	Proportion des établissements ayant mis à jour une politique d'alimentation saine et durable (0 %)	S.O.	10 %	25 %	50 %	100 %

Action 5

Valoriser les aides techniques suppléant à une déficience physique

Offrir des soins durables au sein du RSSS peut se traduire de différentes façons, notamment par l'utilisation responsable des ressources matérielles essentielles aux usagers. Par exemple, certaines aides à la locomotion, tels les fauteuils roulants à propulsion manuelle ou motorisée et les bases de positionnement, prévues au programme des appareils suppléant à une déficience physique (ASDP), peuvent être valorisées plutôt qu'éliminées lorsqu'elles ne sont plus utilisées par le bénéficiaire initial. La valorisation, entendue ici comme le réemploi d'appareils et le recyclage de certaines parties des équipements, permet de donner une seconde, une troisième et parfois même une quatrième vie aux aides techniques, particulièrement aux aides à la locomotion.

La valorisation de ce type d'aides techniques permet non seulement de réduire l'empreinte environnementale du RSSS, mais également d'assurer une saine gestion des fonds publics en évitant d'acheter de nouveaux appareils. Dans le cadre de cette action, le MSSS souhaite instaurer une Stratégie provinciale de valorisation afin de soutenir le réemploi des aides à la locomotion dans le RSSS. De cette manière, le MSSS compte pouvoir répondre aux besoins de la population d'une manière plus durable.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.1	Taux de valorisation des aides à la locomotion (33 %)	33,5 %	34 %	35 %	36 %	37 %

Action 6

Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS

Le MSSS continue de soutenir l'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales structurantes comme pratique systématique au MSSS. Jusqu'à maintenant, l'évaluation de la durabilité a été réalisée dans certains documents structurants majeurs, sans toutefois être systématique. Cette action vise à faire de l'évaluation de la durabilité un passage obligé pour les documents structurants du MSSS, et ainsi appliquer le processus élaboré lors du PADD 2022-2023.

Pour ce faire, une relation continue est établie et entretenue avec toutes les directions générales du MSSS au moyen de rencontres, de formations continues ainsi que de partage des connaissances et d'outils nécessaires à la bonne réalisation des évaluations de la durabilité.

L'intégration de l'évaluation de la durabilité comme pratique systématique permet d'intégrer les composantes sociales, économique et environnementale dans la création de tous les documents structurants produits au MSSS. L'exemplarité de l'État en la matière est primordiale afin de placer le DD au centre des décisions du gouvernement.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0%)	5%	10%	15%	20%	25%

Action 7

Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable

Le MSSS administre d'importantes sommes d'argent. Bien que la majorité de ces sommes soient réparties dans les budgets des établissements du RSSS, quelques programmes d'aide financière sont tout de même gérés par le MSSS. Afin de répertorier ces programmes pour y intégrer les principes de soutien financier durable, un portrait des programmes de soutien financés normés (PSFN) a été réalisé en 2022-2023. Cette action vise maintenant à assurer l'intégration, lors de la révision de ces programmes, de critères écoconditionnels et écoresponsables afin de rendre ces programmes durables. En effet, pour qu'un programme de soutien financier soit considéré comme durable, il doit inclure au moins un critère environnemental. La teneur environnementale est parfois difficile à intégrer dans les PSFN en raison de la nature des opérations du MSSS, qui touchent plus souvent les sphères sociale et économique du DD. Le MSSS travaille à cet effet de près avec les directions générales concernées ainsi que le Conseil du Trésor.

Afin de favoriser l'intégration de ces critères dans les PSFN administrés au MSSS, des activités de formation et de l'accompagnement seront mis en œuvre.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	Proportion des programmes de soutien financier durable (5 %)	15 %	25 %	40 %	50 %	60 %

Action 8

Accroître la part des acquisitions responsables au MSSS

En plus des orientations gouvernementales en matière d'acquisitions responsables, le MSSS a une responsabilité sociale et un devoir d'exemplarité. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière aux pratiques en matière d'approvisionnement du MSSS et d'y intégrer des considérations de DD.

Au cours de l'année 2022-2023, le MSSS a dressé le portrait de ses acquisitions afin de déterminer la part de ces dernières faites de manière responsable. L'identification des acquisitions responsables est devenue possible en septembre 2022, grâce à l'intégration d'indicateurs de DD dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Au-delà des acquisitions faites dans le cadre d'achats groupés avec le CAG pour ses fournitures de bureau, le MSSS fait principalement l'acquisition de ressources informationnelles par appels d'offres. Selon ce premier portrait, aucun des contrats du MSSS n'a encore intégré des considérations de DD.

Afin d'accroître la part des acquisitions responsables du MSSS, tous les employés concernés suivront une formation sur les acquisitions responsables, et une trousse d'outils sera distribuée au personnel responsable des acquisitions.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	Proportion des acquisitions du MSSS intégrant des composantes responsables (0%)	5%	10%	20%	30%	35%

Action 9

Accroître l'indice de maturité numérique responsable du MSSS

Les technologies de l'information occupent une place importante au sein du MSSS et de son réseau. Elles contribuent à offrir aux citoyens un système de santé et de services sociaux plus humain et plus performant tout en accordant une importance particulière à ses répercussions sur l'environnement.

Dans la même optique, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) observe la progression des ministères et organismes dans leur performance environnementale à l'aide d'un outil de calcul de l'indice de maturité numérique responsable. Afin de maintenir de hautes normes d'excellence et d'atteindre les objectifs fixés en matière de maturité numérique par le MELCCFP, un comité de travail a été mis en place pour gérer et suivre les travaux en lien avec cette action. Le comité tiendra des ateliers de réflexion pour discuter des bonnes pratiques en DD, valider l'outil d'indice de maturité numérique responsable et élaborer le plan d'amélioration continue.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	Indice de maturité numérique responsable (23 %)	30 %	38 %	45 %	53 %	60 %

Action 10

Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les lieux de travail du MSSS

Dans le but de poursuivre ses efforts en gestion des matières résiduelles, le MSSS vise à obtenir la certification ICI on recycle + de niveau performance d'ici 2028 pour les lieux de travail qu'il occupe. ICI on recycle + est un programme de reconnaissance réputé à travers le Québec qui a comme objectif d'inciter les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Il reconnaît les efforts des industries, commerces et institutions (ICI) qui gèrent leurs matières résiduelles de façon responsable en mettant en place des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Ainsi, le MSSS pourra mettre en œuvre une approche d'amélioration et de sensibilisation continue au sein de son organisation afin de s'assurer de respecter les pratiques exemplaires de saine gestion des matières résiduelles, et de donner l'exemple.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	Nombre d'établissements attestés IOR + niveau performance (0)	1	2	3	4	5

Action 11

Accroître la part modale des déplacements alternatifs à l'auto chez le personnel du MSSS

Par sa certification Entreprise en santé – Élite, le MSSS rend disponibles depuis plusieurs années des infrastructures qui encouragent les transports actifs et collectifs. Par ailleurs, les sondages des dernières années réalisés dans le cadre de cette certification ont permis de mettre en lumière l'intérêt des employés pour les transports alternatifs. Bien que la part modale des employés du MSSS pour des solutions autres que l'auto solo soit assez élevée, cette action vise à accentuer les efforts entamés afin de l'augmenter.

Pour ce faire, des activités de sensibilisation à la mobilité durable, une bonification des outils interactifs proposés aux employés ainsi que la promotion des avantages offerts par le MSSS sont prévues afin d'augmenter la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État (45 %)	46 %	47 %	48 %	49 %	50 %



Accompagner les établissements du RSSS dans l'adoption de démarches en développement durable

Les établissements du RSSS ne sont pas assujettis à la *Loi sur le développement durable*. Depuis son adoption, il revient donc au MSSS d'assurer la promotion du DD au sein de ces derniers, et de voir à l'adoption volontaire de démarches au sein des établissements.

Depuis plusieurs années, le MSSS a mis diverses initiatives en place pour ce faire, comme la présence d'un répondant de DD dans 30 établissements sur 34 et, depuis novembre 2020, une communauté de pratique virtuelle qui permet à ces répondants de mettre en commun leurs expériences. Depuis 2019, il est aussi exigé que les établissements se dotent d'un comité de DD.

Pour évaluer l'efficacité de son soutien, mais également l'évolution des établissements du RSSS comme organisations autonomes responsables, le MSSS évalue l'adoption des démarches de DD. En 2018, 13 % des établissements mettaient en œuvre une démarche de DD; ce taux a grimpé à 30 % en 2020, à 40 % en 2022 et à 53 % en 2023. Par ailleurs, précisons que bon nombre de mesures additionnelles sont mises en œuvre dans les établissements du RSSS sans que celles-ci soient considérées comme faisant partie d'une démarche de DD.

D'ailleurs, depuis 2018, la collaboration avec les répondants de DD et les travaux du Groupe d'accompagnement-conseil du RSSS en développement durable (GACRSSH) ont démontré que les critères permettant de déterminer la présence d'une démarche de DD devaient être mis à jour et mieux adaptés au contexte du RSSS. Ce faisant, les critères ont été modifiés en 2023 pour mieux refléter les efforts des établissements. Le MSSS a donc introduit des niveaux de démarche dans ses nouveaux critères. Ces critères sont disponibles à l'annexe 1 de ce document.

Des actions ont pour but de poursuivre les efforts pour que les établissements du RSSS travaillent à l'atteinte des critères considérés comme essentiels ou excellents dans la mise en œuvre d'une démarche de DD de différentes manières, notamment en animant une communauté de pratique appréciée par ses membres. Au cours des cinq prochaines années, le MSSS rendra également obligatoires différents éléments exigés dans une démarche de DD afin de pouvoir exiger de chaque établissement du RSSS d'avoir une démarche de niveau 1 au plus tard en 2028.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.1	Proportion des établissements publics du RSSS engagés dans une démarche DD (N/D)	25 %	50 %	70 %	90 %	100 %

Action 13

Accroître la saine gestion des matières résiduelles dans les établissements du RSSS

Depuis plusieurs années, les établissements du RSSS travaillent à mieux connaître les matières résiduelles qu'ils produisent, mais aussi à en améliorer la gestion. La complexité d'une gestion cohérente et concertée des matières résiduelles au sein d'un établissement comportant plusieurs points de service se traduit par des difficultés à mettre en place une gouvernance. L'uniformisation des pratiques, bien que souhaitable en général, n'est pas toujours possible.

Dans cette perspective, en 2017, le MSSS a publié le *Guide de gestion des déchets du réseau de la santé et des services sociaux*, qui vise à identifier les processus nécessaires pour les services en hygiène et salubrité dans la gestion opérationnelle des matières résiduelles. Dans ce guide, les principes de gestion à trois voies comprenant la récupération des matières sont présentés et recommandés. Néanmoins, la responsabilité d'une saine gestion des matières résiduelles relève de plusieurs acteurs au sein d'un établissement puisqu'on doit connaître la diversité et la quantité de matières, la provenance de ces matières au sein de l'établissement, les fournisseurs de services qui peuvent valoriser ces matières, et adapter la gestion à ces caractéristiques, lesquelles peuvent différer d'un endroit à l'autre.

Considérant la nécessité pour chaque établissement d'adapter sa gestion des matières résiduelles à son ou ses différents contextes, le MSSS a entrepris la première étape pour assurer de meilleures pratiques en effectuant un premier portrait des matières résiduelles dans le RSSS en 2022-2023. Dans cette optique, il a été demandé à chaque établissement de faire le portrait de ses matières résiduelles. La quantification des matières et des équipements utilisés pour les gérer ainsi que l'identification des pratiques en place sont nécessaires pour déterminer les aspects devant être améliorés.

Afin de poursuivre les efforts visant à répondre aux attentes gouvernementales liées à la récupération des différentes matières résiduelles, tous les établissements devront déployer un plan de gestion des matières résiduelles d'ici 2027-2028. À terme, cette action permettra d'améliorer le tri et la valorisation des matières résiduelles dans les établissements du RSSS et d'augmenter la proportion de matières résiduelles récupérées dans les établissements publics du RSSS.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.2	Proportion des établissements publics du RSSS s'étant dotés d'un plan de gestion des matières résiduelles (N/D)	10 %	40 %	60 %	80 %	100 %

Action 14

Diminuer le gaspillage alimentaire dans les établissements du RSSS

Dans le RSSS, on compte environ 450 services alimentaires (SALIM), qui produisent annuellement près de 90 millions de repas. Les SALIM font face à de nombreux défis, dont celui de fournir des aliments nutritifs et savoureux, en quantité suffisante, aux usagers et au personnel de leurs installations dans un contexte de budget limité. Éviter les pertes alimentaires, tout au long de la chaîne, de la production aux consommateurs, est une bonne pratique à instaurer dans tous les SALIM, notamment pour réduire les coûts de production des repas, mais également l’empreinte environnementale découlant de déchets évitables. Le don des surplus alimentaires aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire contribue également à la réduction de la faim dans notre société.

Le MSSS prévoit augmenter le soutien qu’il offre aux gestionnaires de SALIM dans leurs démarches liées à la réduction du gaspillage alimentaire en créant un groupe de travail en gaspillage alimentaire. Ce lieu d’échanges permettra aux gestionnaires de SALIM de discuter de leurs enjeux vécus, de recevoir de l’information et des outils pertinents à l’atteinte de leurs objectifs, de partager les bonnes pratiques, et ce, dans le but d’augmenter graduellement le nombre d’initiatives menées dans le RSSS liées à la réduction du gaspillage alimentaire. Le MSSS souhaite que le réseau se mobilise autour de cette préoccupation grandissante. Cette action vise ultimement une réduction des matières organiques vouées au compostage ou à l’élimination.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.2	Proportion des établissements ayant des mesures en place pour réduire le gaspillage alimentaire (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir

Action 15

Renforcer les pratiques d'approvisionnement responsable dans les établissements du RSSS

Pour poursuivre les efforts entamés avec l'adoption du Cadre de référence en approvisionnement responsable (CRAR) en 2020, le MSSS continue ses efforts avec le RSSS afin d'accroître la part des acquisitions responsables dans les établissements.

Pour ce faire, certaines pratiques ou actions proposées aux établissements par l'intermédiaire du CRAR pour la période 2020-2023 seront rendues obligatoires, telles que l'adoption d'une politique en approvisionnement responsable (ou une politique d'approvisionnement qui inclut des obligations en approvisionnement responsable), la formation du personnel des services d'approvisionnement à l'approvisionnement responsable, la présence d'un superutilisateur en approvisionnement responsable dans chaque établissement et l'intégration de considérations de DD dans les appels d'offres et les contrats.

Dans ce contexte, le MSSS devra également poursuivre ses efforts pour soutenir les établissements dans l'intégration de ces nouveaux processus par la poursuite de l'élaboration de modules de formation en approvisionnement responsable et d'autres outils pour soutenir les approvisionneurs du RSSS.

Tous ces efforts ont pour but de faire des acquisitions plus responsables. Dans ce cadre, les effets de ces mesures visent à augmenter la part des acquisitions responsables dans les acquisitions des établissements du RSSS.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.3	Proportion des acquisitions des établissements du RSSS qui intègrent au moins une composante de développement durable (N/D)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Action 16

Créer des milieux de vie sains par le verdissement des stationnements et des terrains du RSSS

Les établissements du RSSS sont des parties intégrantes de leurs milieux. Ils ont une responsabilité sociale et populationnelle puisqu'ils desservent chacun un grand territoire, mais aussi parce qu'ils sont un employeur important du Québec. Les points de service du RSSS n'ont pas tous de grands terrains à leur disposition; ils occupent néanmoins de grands espaces dans une ville, souvent à des endroits stratégiques et accessibles.

Les établissements du RSSS rendent disponibles plus de 120 000 places de stationnement au Québec. Ils ont donc généralement de grands stationnements pour accommoder les clientèles, mais également les employés. L'aménagement écoresponsable des stationnements peut représenter une opportunité de mieux verdir et de lutter contre les îlots de chaleur, mais également de créer des milieux de vie et des milieux de travail plus agréables. D'autres types de projets peuvent aussi permettre de lutter contre les îlots de chaleur, que ce soit sur le bâtiment ou, plus largement, sur les terrains.

Le maintien des actifs du RSSS et l'amélioration des infrastructures sont financés par le programme d'investissement en conservation des infrastructures. Des travaux ont été réalisés par le passé afin d'intégrer la notion de DD et l'importance de ce dernier dans des projets financés par ce programme. Néanmoins, les grands besoins en maintien d'actifs dans les nombreuses propriétés du RSSS ne facilitent pas toujours la priorisation du DD. Afin de faire un pas de plus vers la gestion et l'amélioration écoresponsable de nos installations, le MSSS vise à intégrer des critères écoresponsables dans le cadre normatif, ce qui permettra de favoriser les projets portant une attention particulière à la protection de l'environnement. De cette manière, le MSSS vise à rendre les milieux de vie, de soins et de travail plus sains.

Plus précisément, un accent sera mis sur l'aménagement de stationnements écoresponsables, notamment par la végétalisation. L'aménagement et la réfection de stationnements doivent désormais être planifiés dans le cadre des projets en conservation des infrastructures visés par le programme, lequel sera révisé dans le contexte de cette action. De plus, lors de l'acceptation de projets de réaménagement, d'aménagement ou de réfection de stationnements, le MSSS encouragera les établissements à respecter les normes existantes sur l'aménagement de stationnements écoresponsables et la lutte contre les îlots de chaleur.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.4	Révision du cadre normatif du Programme d'investissement en conservation des infrastructures (S.O.)	–	Cadre révisé	–	–	–

Tableau synoptique

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
1.1.3	1. Soutenir les projets d'innovations qui ont une valeur socioculturelle et environnementale	Pourcentage des projets d'innovations qui comprennent des bénéfices sur les plans socioculturel et environnemental (2,8%)	5%	10%	15%	15%	15%
2.2.2	2. Réduire les émissions de GES des bâtiments du RSSS	Pourcentage de réduction des émissions (443 KT CO2 éq. – les émissions de GES en 2012-2013)	2%	8%	14%	20%	25%
3.1.1	3. Verdir les pratiques au bloc opératoire	Émissions de GES (tonnes éq. CO2) associées aux gaz anesthésiants (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir
3.1.1	4. Favoriser une alimentation saine et durable chez le personnel et les clientèles du RSSS en améliorant la qualité de l'offre alimentaire disponible pour tous	Proportion des établissements ayant mis à jour une politique d'alimentation saine et durable (mesure de départ : 0%)	S.O.	10%	25%	50%	100%
3.1.1	5. Valoriser les aides techniques suppléant à une déficience physique	Taux de valorisation des aides à la locomotion (33%)	33,5%	34%	35%	36%	37%
5.1.1	6. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (0%)	5%	10%	15%	20%	25%

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.3.4	7. Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable	Proportion des programmes de soutien financier durable (5 %)	15 %	25 %	40 %	50 %	60 %
5.4.1	8. Accroître la part des acquisitions responsables au MSSS	Proportion des acquisitions du MSSS intégrant des composantes responsables (0 %)	5 %	10 %	20 %	30 %	35 %
5.5.1	9. Améliorer l'indice de maturité numérique responsable du MSSS	Indice de maturité numérique responsable (22,73 %)	30 %	38 %	45 %	53 %	60 %
5.7.1	10. Améliorer la gestion des matières résiduelles au MSSS	Nombre d'établissements certifiés ICI ON RECYCLE + (0)	1	2	3	4	5
5.8.2	11. Sensibiliser le personnel du MSSS aux alternatives à l'auto solo	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État (45 %)	46 %	47 %	48 %	49 %	50 %
5.9.1	12. Accompagner les établissements du RSSS dans l'adoption de démarches en développement durable	Proportion des établissements publics du RSSS engagés dans une démarche DD (N/D)	25 %	50 %	70 %	90 %	100 %
5.9.2	13. Accroître la saine gestion des matières résiduelles dans les établissements du RSSS	Proportion des établissements publics du RSSS s'étant dotés d'un plan de gestion des matières résiduelles (N/D)	10 %	40 %	60 %	80 %	100 %

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.9.2	14. Diminuer le gaspillage alimentaire dans les services alimentaires du RSSS	Proportion des établissements ayant des mesures en place pour réduire le gaspillage alimentaire (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir
5.9.3	15. Renforcer les pratiques d'approvisionnement responsable dans les établissements du RSSS	Proportion des acquisitions des établissements du RSSS qui intègrent au moins une composante de développement durable (N/D)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.9.4	16. Créer des milieux de vie sains par le verdissement des stationnements et des terrains du RSSS	Révision du cadre normatif du Programme d'investissement en conservation des infrastructures (N/A)	–	Cadre révisé	–	–	–

Annexe 1 : les critères d'une démarche de développement durable dans le RSSS

Le tableau ci-dessous présente les critères permettant d'évaluer la présence d'une démarche de développement durable (DD) dans un établissement du RSSS. Chaque élément représente un document ou une pratique qui doit être mis en place. Pour pouvoir obtenir un niveau, il faut avoir coché tous les éléments associés au niveau en question (où l'on retrouve un X). Les niveaux sont cumulatifs; ainsi, il n'est pas possible d'être considéré comme détenant un niveau 3 si les éléments du niveau 1 et 2 ne sont pas cochés.

Une démarche de DD est interprétée comme un niveau 1. Par contre, dans une perspective d'amélioration continue, d'autres éléments ont été identifiés pour obtenir les niveaux 2 et 3.

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
ENGAGEMENT				
Politique en DD	X	X	X	
Comité de DD (entériné par le Conseil d'administration)	X	X	X	
Plan d'action DD (entériné par le Comité de direction)		X	X	
Adoption d'un budget spécifique au DD			X	Un ou l'autre de ces éléments
Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement			X	
REDDITION DE COMPTES ET SUIVI				
Répondre au formulaire GESTRED sur le DD (632)	X	X	X	
Diffusion des engagements ou des initiatives en DD sur le site Web		X	X	
Diffusion externe d'un rapport annuel DD			X	Un ou l'autre de ces éléments
Section DD dans le rapport annuel de gestion			X	
Présentation des résultats DD au CA			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
SENSIBILISATION				
Avoir une section DD sur l'intranet qui présente les politiques ou engagements de l'établissement en DD	X	X	X	
Diffuser de l'information liée au DD à tous les employés		X	X	
Avoir une section DD ou un document DD lors de l'intégration des nouveaux employés			X	
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL				
Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail	X	X	X	
Programme d'aide aux employés	X	X	X	
Encourager le développement des compétences professionnelles	X	X	X	
Plan d'action pour les personnes handicapées	X	X	X	
Exiger la formation du personnel sur les réalités autochtones		X	X	
Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion			X	
MOBILITÉ DURABLE				
Un projet structurant en mobilité durable	X	X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions spécifiques pour favoriser la mobilité durable dans la majorité de vos installations	X	X	X	
Plan de gestion des déplacements		X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Plan d'action en mobilité durable		X	X	
Avoir des cibles en mobilité durable et en faire le suivi			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE				
Politique d'approvisionnement responsable (ou une politique d'approvisionnement incluant des obligations en DD)	X	X	X	
Avoir un superutilisateur en approvisionnement responsable		X	X	
Exiger la formation en approvisionnement responsable du personnel des services d'approvisionnement		X	X	
Code de conduite des fournisseurs			X	
Avoir des cibles en approvisionnement responsable et en faire le suivi			X	
GESTION DE L'ÉNERGIE et CALCUL DES GES				
Faire le bilan de la consommation énergétique annuelle	X	X	X	
Un projet structurant en gestion de l'énergie		X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions spécifiques pour favoriser la saine gestion de l'énergie dans la majorité de vos installations		X	X	
Plan de consommation et de conservation énergétique		X	X	
Avoir des cibles en efficacité énergétique ou en réduction des GES et en faire le suivi			X	
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Remplir la collecte d'informations ministérielle en gestion des matières résiduelles	X	X	X	
Plan de gestion des matières résiduelles		X	X	
Avoir des cibles en gestion des matières résiduelles et en faire le suivi			X	
GESTION DE L'EAU				
Politique de gestion de l'eau potable	X	X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions pour optimiser la consommation d'eau potable dans la majorité de vos installations	X	X	X	
Plan d'économie d'eau potable		X	X	
Avoir des cibles en économie d'eau potable et en faire le suivi			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
SERVICES ALIMENTAIRES				
Politique alimentaire	X	X	X	
Avoir une cible d'achat d'aliments québécois		X	X	
Réaliser des actions visant la réduction du gaspillage alimentaire		X	X	
Avoir des cibles en réduction du gaspillage alimentaire et en faire le suivi			X	

Parmi les catégories suivantes, il faut pouvoir cocher au moins **un élément** parmi tous pour obtenir le **niveau 3** :

Thèmes	Niveaux de démarche		
	1	2	3
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR			
Avoir une action ou un projet structurant en qualité de l'air			X
Réaliser des actions spécifiques pour assurer la qualité de l'air dans la majorité de vos installations			X
Plan d'action pour la qualité de l'air intérieur			X
ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES			
Procédure écoresponsable pour les événements			X
DD DANS LES SOINS ET SERVICES			
Avoir au moins un projet de transformation de pratiques cliniques ou d'intégration de nouvelles pratiques qui ont un bénéfice environnemental ou social			X
LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR et ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES			
Plan d'action pour la vulnérabilité des immeubles			X
Plan d'action pour le verdissement, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation			X
HYGIÈNE ET SALUBRITÉ			
Sensibiliser le personnel en hygiène et salubrité au DD			X
ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS			
Respecter la directive de remplacement de véhicules électriques (flotte de véhicules interne)			X
Avoir des bornes de recharge pour les employés (dans les points de services les plus achalandés)			X
Avoir des bornes de recharge pour les visiteurs (dans les points de services les plus achalandés)			X

